



Lyon, le 11 Mars 2022

DÉCLARATION AU COMITE TECHNIQUE DU SNA/CE

M le président du CT SNA-CE,

Le DO et le DSNA ont rencontré les agents et leurs représentants le 10 février dernier. Ils nous ont présenté leur plan d'actions pour les prochaines années avec le leitmotiv suivant : prendre des décisions difficiles pour le bien commun et assumer chacune d'entre elles. Ils ont largement insisté sur le fait qu'ils n'étaient pas responsables de l'état actuel de la DSNA, que la situation était grave et que des mesures fortes étaient indispensables. Souhaitant marquer une rupture avec la gouvernance précédente, ils se détachent ainsi des dossiers en souffrance qui plombent tout le fonctionnement de la DSNA.

Pourtant, la suite de leur présentation pour les approches avait un air de déjà-vu. Le processus de déclassement se poursuit inexorablement. La modernisation technique n'est pas un dossier prioritaire. Seuls les projets de fermeture des approches, de déplafonnement seront poursuivis à Objectif de Gestion constant bien entendu. Augmenter la productivité des agents tout en dégradant leurs conditions de travail, voilà la seule perspective accordée par nos dirigeants d'hier et d'aujourd'hui.

Force est de constater que même si les discours changent, les méthodes restent les mêmes. Ce n'est pas une surprise mais s'il fallait encore une preuve, l'annonce de la restriction du droit à congés imposée aux contrôleurs pour l'été 2022 par DO en est l'illustration parfaite. Après avoir expliqué en séance qu'ils voulaient avant tout convaincre et non contraindre, qu'ils souhaitaient en finir avec la verticalité du pouvoir et des décisions, ils décident d'appliquer une période de charge à Lyon de façon autoritaire et qui plus est sans la définir officiellement, ce qui leur permet de ne pas augmenter le droit à congés en période de moindre trafic. De plus, ils font cette annonce mi-février alors que les agents ont déjà commencé à s'organiser pour cette période.

Les mots et les engagements n'ont plus vraiment de sens pour nos dirigeants tant qu'ils remplissent leurs objectifs. La DO avait validé le droit à absence en 2018 affirmant, lors des négociations de la révision du BO lyonnais, qu'elle assumerait le sous-effectif et les régulations induites.

Aujourd'hui, alors que nous touchons un niveau de sous-effectif au plus bas depuis 15 ans, les promesses faites hier se volatilisent.

Si le niveau de défiance vis-à-vis de DO continue à grimper en flèche, nous attendons de la transparence et du soutien de notre encadrement local. M le président, vous êtes également responsables de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et vous devez nous apporter des réponses.

Au sujet du droit à congés, comment expliquez-vous que vous reveniez sur des engagements pris en 2018, puis confirmés en 2021 ?

Au sujet de la période été 2022, comment justifiez-vous la remise en cause tardive des accords impactant fortement la vie privée des agents ?

Au sujet du projet de la note de service « fonctionnement et gestion du TDS à LFLL », comment expliquez-vous que vous n'ayez réuni aucune réunion avec les OS représentatives alors que les nouvelles contraintes envisagées sont significatives ?

